

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 74 (1982)
Heft: 11-12

Artikel: Procédures de consultation fédérale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procédures de consultation fédérale

L'Union syndicale suisse est régulièrement consultée par l'administration fédérale quant à des projets de lois ou d'ordonnances, avant que ceux-ci soient soumis au Parlement dans une forme qui tient compte des avis exprimés lors de cette procédure. L'USS a donné son point de vue, tout au long de l'année 1982, sur les sujets suivants:

<i>Date 1982</i>	<i>Objet</i>	<i>Destinataire</i>
20.1	Nouvelles affectation des droits de douane sur les carburants *	Département fédéral des finances et des douanes
2.2.	Cours de formation d'un an pour les employés d'hôpitaux dans le canton de Bâle-Campagne	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
26.2.	Revision totale de la Constitution fédérale	Conseil fédéral suisse
2.4.	Mémoire de l'USS sur la situation de l'économie et de l'emploi **	Département fédéral de l'économie publique
5.4.	Initiative du canton des Grisons concernant l'imposition des centrales électriques partenaires	Département fédéral des finances et des douanes
30.4.	Ordonnance concernant l'organisation, les conditions d'admission, la promotion et l'examen final de l'école professionnelle supérieure	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
30.4.	Ordonnance concernant les différentes formes d'organisation admissibles des classes de l'école professionnelle supérieure	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

* A paru dans la Revue syndicale N° 4, p. 101

** A paru dans la Revue syndicale N° 4, p. 94

<i>Date 1982</i>	<i>Objet</i>	<i>Destinataire</i>
30.4.	Projet de loi sur les subventions	Département fédéral des finances et des douanes
24.5.	Ordonnance concernant l'exécution de la loi sur le travail à domicile	Département fédéral de l'économie publique
28.5.	Essais locaux de radio et de TV	Conseil fédéral suisse
30.6	Modification de l'ordonnance concernant des mesures contre les abus dans le secteur locatif	Département fédéral de l'économie publique
25.8.	Contrat-type de travail pour les éducateurs dans les foyers et les internats	Département fédéral de l'économie publique
6.9.	Ordonnance limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative	Département fédéral de l'économie publique et Département fédéral de justice et police
7.10	Ordonnance sur les conditions minimales de reconnaissance des écoles techniques	Office fédérale de l'industrie, des arts et métiers et du travail
29.10.	Avant-projet de révision de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)	Département fédéral de justice et police
25.11.	Ordonnance instituant une contribution aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne	Département fédéral de l'économie publique
30.11.	Initiative en faveur de la culture	Département fédéral de l'intérieur
30.11.	Procédure de consultation concernant la «Transjurane»	Département fédéral de l'intérieur
20.12.	Essais locaux de radiodiffusion	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie